

ÉDITION SPÉCIALE



Nouveaux découpages de Comités d'Établissement

Une nouvelle architecture des Instances Représentatives du Personnel pour des élections dans le Groupe Public Ferroviaire P. 6

www.unsa-ferroviaire.org

NUMÉRO SPÉCIAL

Septembre - Octobre - Novembre 2015

Culture

Accord de gestion des ASC



Un accord de gestion doit être renégocié. Le dernier date de 1986 avec un paysage syndical totalement différent : un sacré défi ! P. 4

Personnel

Sociétés d'Agents



Dans la nouvelle organisation de la SNCF, les sociétés d'agents continueront à vivre. Des précisions utiles sont apportées. P. 5

Interview

Chèques vacances



Une revendication de longue date de l'UNSA. La liberté d'utilisation, de choisir sans péjorer les autres activités. P. 8

Interviews

Interview des CE gérés par l'UNSA



Les CE gérés par l'UNSA : la meilleure façon de se faire une idée et de constater qu'une autre gestion est possible que celle de la majorité des CE. P. 7 et 11



Ne jetez pas ce journal sur la voie publique, faites le connaître à vos collègues : donnez le, Merci !

ÉLECTIONS SNCF 2015



Qui vous donne accès à toutes vos envies d'évasion et de loisirs ?

 **SÉJOURS & TRANSPORTS**



 **HÉBERGEMENT**



 **RESTAURATION**



 **CULTURE & DÉCOUVERTE**



 **LOISIRS & DÉTENTE**



Le Chèque-Vacances, c'est pour tous, partout et tout le temps !



ANCV - 326 817 422 RCS Pompidou - Juillet 2015 - Credits photo - Thinkstock

Agents de la SNCF, bénéficiez du Chèque-Vacances!

Renseignez-vous vite sur :

- > www.ancv.com
- > « Le Guide des Vacances, des Loisirs et du Sport »
guide.ancv.com
- > vos élus peuvent également vous aider

Parce que les vacances, c'est essentiel.


ancv
CHÈQUE-VACANCES



Marc BAUCHER

Sécretaire Général UNSA-Ferroviaire

La Gestion des activités sociales a toujours été un sujet de débats et parfois de divergences entre partenaires sociaux. Les cheminots et les salariés du Groupe Public Ferroviaire ont le droit de savoir comment les 100 millions d'euros (dotation nationale versée par la SNCF) leurs reviennent en activités sociales et culturelles.

Avec l'UNSA-Ferroviaire, des activités sociales modernes

Nous nous trouvons en présence de projets, parfois différents, défendus par les organisations syndicales.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, les orientations sont claires et ne souffrent d'aucune ambiguïté : les activités sociales doivent correspondre simplement à vos attentes

Il faut sortir des schémas dogmatiques et souvent archaïques d'activités qui s'apparentent davantage à la volonté politique de certaines organisations syndicales qui défendent en priorité leur pré carré. Les forteresses érigées par certains doivent tomber. Pour cela, nous devons bâtir ensemble un nouveau modèle adapté aux choix exprimés au 21^{ème} siècle par chacun d'entre nous. Laissons à l'histoire ces monuments et construisons l'avenir.

Il n'est jamais simple d'offrir de nouvelles perspectives tant les « gardiens du temple » s'acharnent à s'opposer à toute évolution. Nous en avons eu encore le triste exemple lors des dernières vacances d'été.

- Est-il normal que dans les centres du CCE, les directeurs abordent le sujet de la réforme du ferroviaire dans leurs discours en critiquant ouvertement certaines OS ?
- Est-il normal que des salariés du CCE arborent des badges syndicaux évoquant la réforme du ferroviaire ?
- Est-il normal que des livres (sur quels financements ?) à caractère politique soient donnés aux enfants ?

Pour l'UNSA-Ferroviaire, ces pratiques sont inacceptables

Les enfants, les adolescents et les adultes fréquentant les installations du CCE et des CE ne doivent pas subir cette propagande politique et syndicale. Les 100 millions d'euros sont l'argent de tous les cheminots et salariés du Groupe Public Ferroviaire.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, la meilleure réponse est de s'appuyer sur des exemples et des CE qui ont su franchir le cap en proposant des activités sociales novatrices.

C'est bien évidemment vers les CE gérés par l'UNSA-Ferroviaire que nous nous tournons : Gares et Connexions, Clientèles, Transverses, Strasbourg.

Je vous invite à prendre contact avec nos militants et à consulter les sites des CE concernés.

Aux prochaines élections professionnelles vous aurez la possibilité de vous approprier les CE en votant massivement UNSA-Ferroviaire. C'est à vous de définir les activités sociales qui correspondent à vos attentes.

C'est en ce sens que nous avons lancé une grande consultation nationale sur les activités sociales.

Avec l'UNSA-Ferroviaire, construisons ensemble les activités sociales de demain.

ÉDITION SPÉCIALE



ÉLECTIONS SNCF 2015

Les prochaines élections concernent tous les salariés du Groupe Public Ferroviaire quel que soit leur statut. L'avenir de la gestion des CE et du dialogue social pour les prochaines années seront conditionnés par le résultat des élections. Avec l'UNSA-Ferroviaire, construisons le syndicalisme de demain, moderne et autonome. L'autonomie est inscrite dans l'ADN de notre organisation syndicale.



Sommaire

culture

Accord de gestion des ASC P. 4



personnel

Sociétés d'agents P. 5



les CE

Les nouveaux découpages de Comités d'Établissement P. 6



interviews

Des Comités d'Établissement gérés par l'UNSA P. 7



interview

Interview de Marc Baucher sur les Chèques Vacances P. 8



loisirs

Le Chèque Vacances ANCV P. 9



activités

Le Coupon Sport P. 10



comité

Comités d'Établissement P. 11



**ÉDITION
SPÉCIALE**

Accord de gestion des Activités Sociales et Culturelles : Une négociation Historique !



Accord de Gestion :
respectons l'avis
des salariés du
Groupe Public
Ferroviaire :



Cet accord qui va être renégocié doit correspondre au nouveau contexte de l'Entreprise. A ce sujet, il serait inconcevable d'aboutir à un accord avant de connaître le résultat des prochaines élections.



En 1982 la SNCF, entreprise d'Etat, devient un EPIC dont l'Etat reste le seul actionnaire. Ce changement de statut impose à la SNCF l'application du code du travail en matière de représentation des personnels et de la gestion des activités sociales des cheminots. Le Comité d'Etablissement, Délégation du Personnel et CHSCT sont mis en place.

Le transfert du patrimoine social et les conditions financières sont effectués de la SNCF vers les Comités d'Etablissement selon les conditions du rapport PIROT (1986). Cette situation perdure depuis sur une base de Comités d'Etablissement régionaux sur le périmètre des Directions régionales SNCF.

La loi du 4 août 2014 portant réforme du ferroviaire, dans le but de répondre aux directives européennes, impose la séparation entre le gestionnaire d'infrastructures et le transporteur.

Le choix de gouvernance retenu est la création d'un Groupe Public Ferroviaire (GPF) constitué de trois EPIC à savoir :

- SNCF, EPIC de tête assurant les missions transverses,
- SNCF MOBILITES, le transporteur
- SNCF RESEAU, le gestionnaire d'infrastructures.

Cette nouvelle architecture impose un nouveau découpage des Comités d'Etablissement adapté aux nouvelles entités. Par voie de conséquence, l'accord de gestion des activités sociales datant de 1986 devient caduc, une nouvelle négociation sur les conditions de gestion des activités s'impose.

> Ce que dit la loi :

« Par dérogation aux articles L. 2323-83 à L. 2323-86 et L. 2327-16 dudit code, la gestion d'une part substantielle des activités sociales et culturelles des établissements publics constituant le groupe public ferroviaire est assurée, contrôlée et mutualisée dans des conditions et selon des modalités fixées par accord collectif du groupe public ferroviaire ou, à défaut de la conclusion d'un tel accord dans les six mois suivant la constitution du groupe public ferroviaire, par voie réglementaire. »



Par conséquent, la loi impose la renégociation de l'accord de gestion des Activités Sociales et Culturelles (ASC) de la SNCF avant le 31 décembre 2015, à défaut, un décret ministériel définira les modalités de gestion de ces activités.

Le dernier accord aura duré trente ans ! Cette négociation entre organisations syndicales définira les modalités de gestion des ASC durant les prochaines décennies.

Pourquoi des activités sociales à la SNCF ?

Les ASC issues du transfert de 1982 reposent sur des activités mises en œuvre selon les critères d'après-guerre. A cette période, la SNCF cherchait à recruter et à fidéliser ses salariés. Outre les services de santé, les services sociaux, le logement, la SNCF proposait des activités sociales et culturelles aux cheminots, activités qui souvent n'existaient pas par ailleurs. En effet, pour exemple, les bibliothèques, les centres de loisirs, les colonies de vacances étaient très peu développés. Ces nombreuses activités, organisées par la SNCF, étaient accessibles aux seuls cheminots et ayants-droit et constituaient un élément du pacte social liant l'Entreprise à ses salariés. Cette situation était amplifiée par la concentration de nombreux cheminots dans les grands centres ferroviaires. La notion de « famille des cheminots » n'était pas seulement une image, mais dans les faits les cheminots travaillaient ensemble, habitaient ensemble, se restauraient ensemble et se distraient ensemble.

Cette gestion « paternaliste » des salariés, que l'on retrouvait dans d'autres grandes entreprises (EDF, Renault, les mines...)

constituait un équilibre du corps social de ces entreprises.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, les Activités Sociales et Culturelles du Groupe Public Ferroviaire doivent répondre aux attentes nouvelles des cheminots !

Le changement de gouvernance du GPF et la réunification de RFF nécessitent une adaptation de la gestion des ASC permettant une équité d'accès aux cheminots des trois nouveaux EPIC. La mise en œuvre d'un Comité Central du GPF permettra une mutualisation des activités nationales (colonies de vacances, centres de vacances) comme cela se pratique actuellement. Les infrastructures restant transférées aux CE Régionaux, notamment les restaurants d'entreprise et les centres de loisirs, une réflexion poussée devra être menée afin de définir clairement les règles de fonctionnement et de financement de ces structures.

**Pour l'UNSA-Ferroviaire,
les Activités Sociales et
Culturelles du Groupe
Public Ferroviaire doivent
répondre aux attentes
nouvelles des cheminots !**

Il conviendra de tenir compte :

- des réorganisations de l'Entreprise,
- de l'évolution sociologique des cheminots,
- de l'évolution des attentes des cheminots,
- de l'évolution des activités elles-mêmes.

En effet, le mode de vie des cheminots a évolué, les équipements en structures sportives et sociales des zones rurales se sont développées, les technologies d'accès à la culture ont évolué. Aujourd'hui, l'accès au sport et à la culture des cheminots n'est plus limité au seul fait que ces derniers travaillent à la SNCF. Bien souvent, les cheminots et leurs enfants pratiquent et s'impliquent dans les associations à proximité de leur domicile. A contrario, les structures cheminotes concentrées dans les grandes agglomérations se voient contraintes d'ouvrir aux « extérieurs » afin de maintenir un seuil de fréquentation acceptable.

Les audits menés sur les Restaurants d'Entreprises et sur les Installations Sociales

Transférées démontrent qu'il convient de s'interroger sur le dimensionnement de ces prestations face au potentiel d'utilisateurs.

Ce chantier de négociations devra s'inscrire dans une volonté pragmatique de servir les cheminots et de répondre aux aspirations de ces derniers en fonction de leur expression aux élections professionnelles. Le paysage syndical a sensiblement évolué depuis 1982, à cette époque, avec près de 50% des suffrages, l'organisation majoritaire décidait quasiment seule des orientations en la matière. Les conditions de validation ou de dénonciation des accords ont également évolué

avec la loi relative à la représentativité. Cette configuration donne une responsabilité historique aux partenaires sociaux dans la définition des nouvelles règles de gestion des activités sociales et culturelles de la SNCF.

La dotation sociale attribuée par l'entreprise est fixée à 1,721% de la masse salariale, en constante augmentation depuis des années, en 2015 ce montant dépasse pour la première fois les 100 MILLIONS d'Euros.

Pour l'UNSA, ce budget, géré par les CE/CCE doit réellement bénéficier à tous les cheminots et leur famille indépendam-

ment de leur affectation de travail ou de résidence.

Des solutions existent, en votant UNSA, vous donnez à l'UNSA le poids nécessaire pour faire évoluer les choses vers des Activités Sociales pour tous les cheminots !

Dans le but d'entrer en négociation dans les meilleures conditions, l'UNSA-Ferroviaire effectue un sondage national vous permettant de donner votre point de vue sur les activités sociales et culturelles actuelles et d'exprimer vos attentes pour l'avenir. ■

**ÉDITION
SPÉCIALE**

**Votons
UNSA-Ferroviaire
pour faire bouger
les lignes !**



Sociétés d'Agents : L'UNSA-Ferroviaire contribue à leur pérennité !

Les Sociétés d'Agents sont un héritage des anciennes compagnies ferroviaires qui ont tout inventé en matière d'accompagnement social pour fidéliser au début et au milieu du XX^{ème} siècle une main-d'œuvre rurale.

La loi du 21 juillet 1909, réclamée par les syndicats, instaurait un régime commun de protection sociale aux six compagnies ferroviaires privées de l'époque. En complément des œuvres sociales, de nombreuses associations, plus ou moins contrôlées et financées par ces compagnies, se sont créées. Celles-ci se situaient dans un champ très large qui s'étend de la mutualité aux activités artistiques et sportives.

L'héritage des anciennes compagnies a été préservé lors de la création de « la SNCF » en 1938. Puis, les CE et le CCE, créés en 1986, confortaient l'existence de certaines de ces associations placées sous la dénomination « Sociétés d'Agents ». Elle désigne les associations cheminotes qui bénéficient de subventions de la part du CCE.

Le montant des subventions redistribuées dépasse annuellement 2,5 millions d'euros.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, se pose la question de l'avenir de ces associations subventionnées par le CCE mais également financées par les CE de manière parfois confidentielle pour des raisons de proximité. Certaines associations sont très impliquées dans la vie associative de leurs communes et reconnues comme des acteurs dynamiques.



En croisant les chiffres des membres de l'ensemble de ces associations, le CCE comptabilise 70 000 cheminots en activité, 70 000 cheminots retraités et 17 000 ayants-droit sur un total de près de 200 000 adhérents, soit près de 80%. Suite à la création du Groupe Public Ferroviaire (GPF), la dimension de l'Entreprise a évolué et des interrogations planent sur l'avenir de ces structures cheminotes. Outre l'aspect financier, élément clé pour leur pérennité, les moyens temps sont également au cœur du sujet.

La représentativité syndicale, acquise lors des élections professionnelles, détermine la répartition des sièges réservés à chaque organisation syndicale repré-

sentative dans les différents Conseils d'Administration de ces associations. Depuis la création des CE et du CCE, l'organisation syndicale historique majoritaire exerce, de ce fait, un rôle influant dans la gestion et le fonctionnement de l'ensemble des associations.

L'UNSA-Ferroviaire s'inscrit pleinement dans la réflexion sur la dimension et les problématiques des Sociétés d'Agents pour imaginer l'avenir de ces associations. Le sujet est éminemment complexe : les locaux utilisés par celles-ci, tant au niveau national que régional, sont dans le collimateur de la Direction de l'Immobilier dont l'objectif premier est de rentabiliser le patrimoine immobilier du GPF et le sujet est irritant en Ile-de-France et dans bien des régions.

L'UNSA-Ferroviaire estime que l'état des lieux de ces associations mériterait d'être approfondi. L'importance des subventions accordées aux différentes associations nationales, puis locales, nécessite un nouveau regard. L'UNSA souhaite inscrire dans la continuité du passé les activités sportives, culturelles, artistiques, de loisirs, mais également

d'autres sensibilités dans un cadre rénové. L'argent et l'investissement temps consacrés au fonctionnement de ces associations sont des enjeux majeurs. La place des cheminots dans ces associations leurs confèrent un statut prédominant. Pour autant, les jeunes générations doivent être incitées à intégrer ces associations et à faire évoluer les activités proposées. Tout un chacun est à même de comprendre que le sujet a besoin d'être redynamisé pour éviter tout simplement que nombre d'associations, disparaissent à court terme.

Et même si l'Entreprise accorde un regard bienveillant au fonctionnement actuel en le prorogeant, le pire serait de ne rien changer.

Le chantier d'une nouvelle voie est possible. Il faut juste que les cheminots accordent leur confiance aux équipes de l'UNSA-Ferroviaire pour écrire une nouvelle page des « Sociétés d'Agents » ■

Dans la nouvelle organisation de la SNCF, les associations d'agents continueront à vivre. Le financement n'est pas remis en cause. L'UNSA-Ferroviaire y veillera tout particulièrement.



ÉDITION SPÉCIALE

Cohérence ou incohérence ?

Alors que dans un premier projet d'accord négocié par les organisations syndicales et la Direction, il était proposé plusieurs CE, côté SNCF Réseau, la CGT et SUD ont décidé de la dénoncer.

Résultat : des CE nationaux... et fin de la proximité.

Où est la cohérence de ceux qui prétendent défendre la proximité avec leurs actes ?



Vote électronique, le RDV manqué. A qui la faute ?

Les cheminots et les salariés du Groupe Public Ferroviaire sont privés de vote électronique par suite de la dénonciation des projets d'accord par la CGT et SUD.

Auraient-ils peur des résultats ?

Ont-ils pensé aux agents qui organisent les élections ? Chacun appréciera.



Les nouveaux découpages de Comités d'Établissement

La réforme du ferroviaire avec la création de 3 EPIC a entraîné, de par la loi, un nouveau découpage des comités d'établissement. En effet, un comité d'établissement ne peut avoir dans son périmètre des salariés de plusieurs EPIC. Suite à de nombreuses tribulations et la dénonciation de l'accord sur la période transitoire, les découpages sont désormais établis.

• *Un comité d'établissement dénommé « CE EPIC SNCF » est institué pour l'ensemble des Directions de SNCF et rassemble environ 10 600 agents.*

Le « CE EPIC SNCF », comme prévu dès l'origine du projet, regroupe le Corporate, l'Immobilier, les services RH, la production comptable, le facility management, les médicaux sociaux, la gestion du SI ainsi que la sûreté, soit l'ensemble des services dits « transverses ».

• *Pour l'EPIC SNCF Mobilités et ses 91 300 agents persistent les 22 comités d'établissement régionaux qui deviennent les CE Mobilités.*

On constate la disparition définitive du CER de Chambéry absorbé par Rhône-Alpes. Le CER Picardie a failli être absorbé par le CER Nord-Pas-De-Calais. Suivant les régions, les CE Mobilités perdent de 25 à 60% d'agents dans les cas extrêmes.

Le CE du « Siège SNCF Mobilités » est constitué par les directions de SNCF Voyageurs et de Performance. Sont conservés tels quels le CE « Gares et Connexions » avec 2 200 agents et le CE « Fret SNCF » qui à ce jour rassemble environ 8 200 agents.

• *Pour l'EPIC SNCF Réseau, sont mis en place 5 comités d'établissement pour les 55 500 agents comprenant l'intégration des 1 500 salariés de ex RFF.*

Le CE « Maintenance et Travaux » constitué par le siège de la Direction et les établissements relevant de son périmètre. Son effectif de 26 800 agents répartis nationalement.

Un CE « Circulation » avec son siège et les établissements pour 10 300 agents.



L'UNSA avait négocié un accord permettant la mise en place de 13 CE territoriaux à SNCF Réseau, au nom de la proximité des CE avec les agents. La CGT et SUD en ont décidé autrement en dénonçant l'accord. Résultat : des CE nationaux et fin de la proximité.

Un CE « Ingénierie et Projets » nouvellement créé et qui regroupe les agents de PSIG, et les Directions Interrégionales Ingénierie et Projets. DIIP obtenues par la fusion des Centre Ingénierie avec les Pôles MOM, la création des Agences Projets à partir d'une partie du DTGIU RFF les Pôles Régionaux Ingénierie soit environ 4 200 agents.

Le CE « SNCF Réseau IDF » pour 11 800 agents et 4 métiers. Il est créé spécifiquement à partir de l'ensemble des agents de l'Infrastructure travaillant sur le périmètre géographique Francilien. Avec la DG SNCF Réseau IDF, le Siège DG SNCF Réseau IDF, Accès au Réseau IDF, Circulation Ferroviaire IDF, Direction des Projets Franciliens, Maintenance et Travaux IDF et tous les INFRA-LOG et INFRAPOLES Parisiens.

Le CE GI devient le CE « Siège SNCF Réseau », avec 2 300 agents et il est constitué par la Direction Générale de Réseau dont Accès au Réseau et les Directions Territoriales et intègre une grande partie des anciens salariés de RFF.

Cette répartition des effectifs dans des comités d'établissement qui évoluent fortement ou qui sont nouvellement créés amène un bouleversement du paysage.

A nous de prouver qu'un travail efficace et constructif sera à même de créer les conditions favorables à une évolution positive de notre entreprise.

Le CE Clientèles

Notre mission :

Offrir des prestations de qualité auxquelles nos agents sont habitués. Avec un suivi strict du budget consacré aux AS, nous respectons nos engagements en proposant des activités inédites et en développant le partenariat pour diversifier nos offres.

Répondre aux souhaits de nos agents est notre objectif ; c'est pour cela qu'ils nous font confiance.



Benoît
ROLLAND
Secrétaire
CE SNCF Clientèles

Nos prestations :

Le succès rencontré par les indemnités pour frais d'études, les chèques emploi-services et la participation aux frais de séjour, démontre bien que nos actions sont en adéquation avec les besoins des familles, même si l'éclatement des services en province, nous oblige à faire face à une augmentation du nombre des agents délocalisés.

Le pouvoir des commissions locales se trouve renforcé et nous sommes très réactifs par rapport à des besoins différents en termes d'activités culturelles et sportives.

L'engouement toujours croissant pour les chèques-vacances, prouve le bien fondé de nos choix.

Pour satisfaire le plus grand nombre, proposer de la billetterie très diversi-

fiée, permet de satisfaire les envies de notre clientèle.

Pour compléter les offres du CCE en matière de voyages et de locations de vacances, le CE vous propose un large éventail de réductions négociées à prix « CE » par notre commission partenariats pour vos séjours à titre individuel en France et à l'étranger.

Les commissions loisirs/culture et sport vous élaborent aussi bien des voyages lointains et dépaysants, de la découverte de l'Europe, que des séjours et activités insolites, des spectacles variés.

Nous participons aussi à votre vie culturelle et sportive en remboursant une partie de vos abonnements.

Nous proposons également des offres ponctuelles en fonction des évène-

ÉDITION
SPÉCIALE

ments du calendrier (commandes de chocolats, de vin, de champagne, parfums.....).

Concernant vos enfants, l'arbre de Noël est un moment incontournable.

Nous programmons, pour eux chaque année, un spectacle inédit et commandons des jouets de qualité.

Malgré la réforme scolaire en vigueur depuis l'automne dernier, nous continuons de proposer des sorties pour les enfants pendant les vacances scolaires, en plus du large panel de séjours proposés dans le catalogue enfance/jeunesse. ■

Gilles MARLEIX
Président des Activités Sociales
CE SNCF Clientèles

Présentation du Comité d'Établissement

DES DIRECTIONS TRANSVERSES (EPIC de tête ou EPIC SNCF)

Le CE des Directions Transverses (CE DT) est une instance représentative du personnel dirigé par des représentants élus par les cheminots du périmètre des Directions Transverses.

Ce périmètre est constitué de plusieurs Directions de l'entreprise.

Depuis le 1^{er} juillet et la création de l'EPIC de Tête ou EPIC SNCF, le nombre d'agents est passé de 5000 à plus de 10 000.

Sa spécificité est de couvrir un périmètre national avec une implantation sur 3 grands sites : La région Ile-de-France avec Saint Denis, Lyon et Marseille.

Le CE DT, avec ses commissions, organise la gestion des activités de loisirs, culturelles et sportives.

Le CE est également en charge de la restauration d'entreprise.

Pour réaliser ces différentes prestations, le CE dispose d'un pôle RH, d'un pôle comptabilité, d'un pôle communication et d'un pôle activités sociales ainsi que des agents de restauration. Cela représente au total 39 salariés.

Le CE des Directions Transverses gère 5 restaurants. Quatre sont sur l'Ile-de-France dont deux à saint Denis et un restaurant à Marseille. Nos 5 restaurants servent environ 45000 repas par mois.

Nos activités sont ouvertes à l'ensemble des agents et de leurs ayants droit faisant partie d'une Direction directement rattachée au CEDT.

Au début de notre mandature, nous avons constitué des commissions permettant de relayer les souhaits des agents de notre périmètre auprès des élus du CE. Un sondage sur le tourisme a également été réalisé.

Nous avons identifié des axes forts que nous avons mis en place. Il s'agit notamment :

Du sport avec l'accès à des événements sportifs, parfois engagés (Lutte contre le cancer, prise en charge par le CE des frais d'inscription), des initiations aux pratiques sportives méconnues.

Les agents disposent aussi d'un accès à la salle de sport du CE à Saint Denis pour la pratique de la musculation et de multi activités sportives.

De la jeunesse avec des activités et des stages organisés pendant les vacances de Pâques et de la Toussaint pour les 6-11 ans. Ces activités enfance placent l'enfant comme acteur de leurs activités.

Les espaces socio-culturels sont des lieux où s'effectuent les accueils du CE et la médiathèque. Une offre est proposée de livres, dvd, magazines avec le conseil/service de professionnels du livre sur chaque site où s'organisent des animations : ateliers, exposition, rencontre d'auteurs.

Le CE compte 4 espaces : Clichy, Lyon, Marseille, St Denis.

Le CE a des antennes supplémentaires d'accueil sur Lille, Anthémis et Mulatière à Lyon.

Les séjours s'inscrivent dans un thème annuel, avec notamment la réalisation de 2 voyages « découvertes

Bruno GODEFIN
Secrétaire du CE



du monde » (circuit Ouest Américain, Sri Lanka), des voyages en Europe et un séjour destiné aux familles pour tous les âges.

Nous proposons également de découvrir autrement la restauration du midi et son alimentation par des ateliers ludiques de dégustation autour de thème comme les fleurs.

Le CE élabore un programme de spectacles riches et divers comme de l'opéra, des concerts, du théâtre, comédies musicales, festivals avec des tarifs subventionnés par le CE à 50% en moyenne.

La liste des activités proposées par le CE DT n'est pas exhaustive. Je terminerai en évoquant la billetterie loisirs ainsi que les aides sociales comme les chèques vacances, les indemnités aux frais d'études ainsi que l'organisation des arbres de Noël.

Nous avons pour ambition de proposer des activités élargies pour mieux répondre aux attentes de l'ensemble des cheminots de notre périmètre.

L'objectif que nous nous sommes fixé est le défi de la participation active des cheminots et celle des familles à toutes les activités. ■



ÉDITION SPÉCIALE

Cherchons l'erreur !

Les chèques vacances sont acceptés par plusieurs structures. Citons par exemple le CCE..

Par qui est géré le CCE ?

Qui rejette les chèques vacances dans les CE régionaux ?

Réponse : la même organisation syndicale

Il arrive que l'UNSA se retrouve seule, contre toutes les OS, pour voter la mise en place des chèques vacances.

C'est à n'y rien comprendre.

De la propagande dans plusieurs revues de CE

Nous avons constaté des pages de couverture et des éditos fustigeant les chèques vacances dans plusieurs revues de CE.

Cette propagande est contraire à toute éthique.

Chacun appréciera !!!

Ah les rumeurs et la désinformation !!!!

Il paraît que la mise en place des chèques vacances entraînerait des licenciements en masse dans les CE. Allons voir dans les CE où c'est mis en place... aucun licenciement.



« Le Chèque-Vacances permet de faire bouger les lignes »

Interview de

Marc BAUCHER, Secrétaire général de l'UNSA-Ferroviaire, deuxième syndicat de la SNCF



Quel rôle doit jouer le CE d'une grande entreprise en matière d'activités sociales et culturelles ?

MB : « Il faut bien distinguer le comité central d'entreprise (CCE) et les comités d'établissement (CE). La loi prévoit que le CCE a une délégation des CE sur la gestion des activités sociales, sur la gestion des budgets qui lui sont confiés. C'est à chaque CE de déterminer ensuite le montant reversé au CCE. A la SNCF, c'est 1,721% de la masse salariale de l'Entreprise, qui correspond à un budget entre 90 et 100 millions d'euros pour les activités sociales et culturelles ».

Quelles sont les préconisations de l'UNSA en matière de politique vacances ?

MB : « La politique vacances doit correspondre avant tout aux attentes des salariés (Chèques vacances, billetterie, voyages, coupons sport,...). C'est en ce sens que nous avons lancé un grand questionnaire pour que les salariés puissent s'exprimer. La diversité des offres et la modernité doivent être le fil conducteur de toute politique de gestion des activités sociales et culturelles. »

Qu'est ce qui détermine pour vous le choix du Chèque-Vacances ?

MB : « La liberté d'utilisation, la liberté de choisir le montant de l'épargne. Les Chèques-Vacances ne sont pas limités aux centres de vacances, et offrent donc une vraie liberté aux cheminots de choisir leurs vacances. »

En quoi le choix d'une entreprise solidaire comme l'ANCV est-il important pour vous ?

MB : « Lorsque le salarié cotise pour le Chèque-Vacances, avec la participation du CE, il effectue un geste solidaire sans le savoir en aidant un certain nombre de familles qui ne partent pas, grâce au



modèle redistributif du Chèque-Vacances. Ça me semble d'autant plus important dans une société individualiste où l'action volontaire de l'achat d'un Chèque-Vacances a un impact sur ses propres vacances, mais aussi sur celles d'autres familles. Cette dimension solidaire est très importante, elle n'est pas suffisamment mise en valeur. »

Le choix du Chèque-Vacances pour les CE, comment vous les encouragez à le mettre en place ?

MB : « Nous avons une vraie volonté de mise en place des Chèques-Vacances dans les CE de la SNCF, ceux que l'on gère et ceux que l'on ne gère pas où nous pouvons faire alliance avec d'autres partenaires. Nous proposons des études de faisabilité de la mise en place progressive du Chèque-Vacances, avec une cotisation volontaire. Cette formule marche plutôt bien. La mise en place des Chèques-Vacances s'inscrit dans une volonté de faire évoluer l'offre vacances et loisirs dans les activités sociales et culturelles des CE. Le Chèque-Vacances nous permet de faire bouger les lignes : nous avons un retour plutôt positif d'un grand nombre de cheminots. Le Chèque-Vacances va au-delà de notre périmètre syndical et répond aux attentes des cheminots. »

Dans les CE où le Chèque-Vacances a été mis en place, est-ce que vous constatez une augmentation du nombre de départ en vacances ?

MB : « Ce n'est pas facile à mesurer. Ce que l'on peut mesurer, c'est le nombre de bénéficiaires et cet indicateur a augmenté. L'objectif est d'ouvrir les Chèques-Vacances au plus grand nombre. »



Le Chèque-Vacances

Lorsque le budget des cheminots pour les vacances s'affiche très serré, voire inexistant, pouvoir bénéficier de chèques vacances redonne quelques moyens financiers pour partir et se détendre en famille.

Le Chèque-Vacances est un titre nominatif utilisable toute l'année chez 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs. Valable 2 ans après son année d'émission, il est échangeable en fin de validité.

Grâce à son large réseau d'acceptation, il permet d'accéder à de nombreux services liés aux vacances et aux loisirs partout en France, en Outre-mer et pour des séjours à destination des pays membres de l'Union Européenne.

Il constitue le meilleur moyen d'augmenter votre pouvoir d'évasion, pour les vacances d'été ou d'hiver, pour les week-ends à deux ou en famille, pour les sorties entre amis. Le Chèque-Vacances accompagne tous vos moments essentiels.

Au terme d'une épargne que vous réaliserez, votre CE participera à une

dotation complémentaire modulable en fonction du quotient familial (revenu Brut/Nombre de parts). Pour accéder au chèque-vacances, le montant des revenus du foyer fiscal servira au calcul des tranches.



**ÉDITION
SPÉCIALE**

**LE CHÈQUE
VACANCES**

Il y a plus de vingt ans, les cheminots étaient fiers d'avoir leurs bibliothèques, leurs stades de foot, leurs centres aérés ou sportifs. Aujourd'hui les cheminots veulent des accès aux espaces culturels, sportifs et de loisirs plus modernes et interactifs.

Une grande majorité de cheminots regrette de ne plus avoir d'activités adaptées à leurs besoins. Les élus des futurs CE se doivent d'améliorer la qualité de services des prestations sociales. Associer l'ensemble des élus, au delà de l'appartenance syndicale, nous semble une évidence.

L'UNSA-Ferroviaire rappelle que la vocation et la mission d'un CE sont de donner à tous, les moyens de partir en vacances et d'offrir des accès faciles à la culture, aux sports et aux loisirs.



Sa large palette d'usages assure la satisfaction du plus grand nombre. Ainsi :

- > **98% des bénéficiaires sont satisfaits ou très satisfaits du Chèque-Vacances***
- > **91% estiment qu'il sert à améliorer l'ordinaire en vacances***



Retrouvez les 170 000 partenaires du tourisme et des loisirs sur :

- > **<http://guide.ancv.com/>** pour préparer vos vacances
- > **www.chèque-vacances.mobi** pour découvrir toutes les adresses des partenaires Chèque-Vacances lors de vos déplacements.

Cette prestation proposée par l'UNSA-Ferroviaire recueille l'assentiment de nombreux cheminots des régions ALPES, NPDC, RHONE-ALPES...des CE de G&C...

ÉDITION
SPÉCIALE



LE COUPON SPORT ANCV

Le Coupon Sport ANCV se présente sous la forme d'une coupure de 10, 15 ou 20€, nominative et sécurisée.

Il est utilisable toute l'année, par vous ou les membres de votre famille (fiscale-ment à charge), dans les clubs et associations sportifs conventionnés par l'ANCV.

Le Coupon Sport est valable 2 ans en plus de son année d'émission (un coupon émis en 2015 est valable jusqu'au 31.12.2017).

Il n'est pas échangeable à l'issue sa période de validité. Avec le Coupon Sport choisissez le sport de votre choix parmi plus de 130 activités et près de 31 000 associations sportives.



Le Coupon-Sport

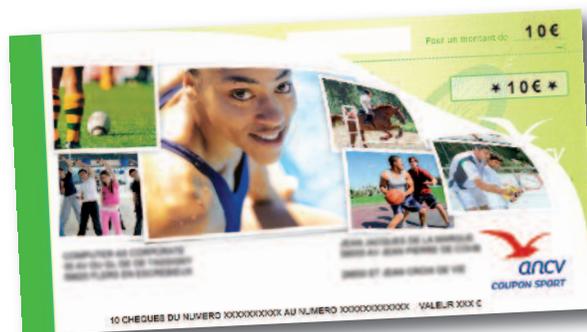
Seuls les agents et ayants droit, pratiquant une activité sportive au sein d'un club subventionné par le Comité d'établissement profitent des avantages de ce sponsoring.

Pour la plupart de nos collègues et leurs familles, qui ne veulent ou qui n'ont pas la possibilité de pratiquer le sport de leur choix dans ces structures et/ou à proximité de leurs domiciles, aucune compensation ne leur est proposée.

Et pourtant, l'assistance financière allouée aux clubs subventionnés ne profite pas uniquement à nos collègues cheminots, de nombreux extérieurs faisant partie de ces clubs.



Pour contrer cette inégalité l'UNSA-Ferroviaire vous propose : le COUPON-SPORT



Qu'est ce que le COUPON SPORT ?

Le Coupon Sport ANCV est une coupure nominative. Entièrement dédié à la pratique sportive, il permet de régler adhésions, licences, abonnements, cours et stages sportifs à moindre coût partout en France auprès de 31 000 associations sportives.

Attention: le coupon sport ne peut être utilisé chez les fournisseurs d'équipements ou de vêtements sportifs.

L'UNSA-Ferroviaire considère que la mise en place des coupons sport, qui de fait, facilite l'accès à l'activité sportive, contribue à la protection de la santé des salariés et de leur famille.



Géré par l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, ce titre consacré à la pratique sportive est un bon moyen pour régler à moindre coût l'inscription à un club ou une association sportive près de chez vous.

Selon une étude menée en 2011 par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, 34 millions de Français pratiquent une

activité physique ou sportive au moins une fois par semaine et 16 millions ont une licence dans un club sportif. Facteur d'équilibre et de bien-être, la pratique sportive est également un vecteur de lien social et d'ouverture aux autres. Alors pourquoi ne pas en faire profiter nos collègues cheminots et leurs familles pour les aider à s'initier à une discipline sportive de

leur choix? Un cours de tennis, une initiation à l'escrime, à l'escalade ou à l'équitation, un abonnement dans une salle de gymnastique ou de musculation... La gamme des activités sportives que l'on peut pratiquer aujourd'hui près de chez soi est très large. ■

C.E. GARES & CONNEXIONS géré par l'UNSA-Ferroviaire

Le CE de Gares & Connexions, créé en avril 2014, a été confronté au problème de gérer plus de 2.300 agents répartis sur 1.330 communes en France.

Le choix de l'équipe UNSA en place a été d'associer l'ensemble des salariés à la construction de leur nouveau CE. Nous avons donc fait réaliser un sondage auprès des agents pour connaître notamment leurs attentes en matière de prestations.

Pour maintenir un lien direct et permanent, nous avons fait construire un site dédié, accessible depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou iPhone connecté à internet pour répondre rapidement aux attentes de tous les salariés sur l'ensemble du territoire.



> **Philippe FROISSARD**
Secrétaire du C.E. Gares & Connexions

Dorénavant, le salarié de Gares & Connexions bénéficie de son CE 24h/24h et 7j/7j. Il est en mesure de consulter le site quand il le souhaite, passer des commandes et obtenir immédiatement de la billetterie en e-ticket. En outre, chaque salarié reçoit tous les jeudis une newsletter sur l'adresse mail de son choix qui l'informe des nouveautés sur le site ou des rappels sur les échéances.

On peut trouver sur le site : de la billetterie partout en France, des bons plans pour améliorer le quotidien, les Chèques Vacances, les CESU, l'Indemnité de frais d'études, la participation aux frais de séjours, les coupons sport, la participation aux activités sportives ou culturelles, le cadeau naissance, le soutien scolaire gratuit, l'aide juridique gratuite, les voyages groupes ou individuels, les commandes groupées, les activités du CCE, les CLSH et arbres de Noël en région...

Notre structure très légère, 3 salariés, nous permet de redistribuer 90% du budget Activités Sociales aux agents et à leur famille et améliorer ainsi leur pouvoir d'achat par le biais de subventions.

Les comptes 2014 ont été approuvés par notre expert-comptable et adoptés à l'unanimité des élus. Ils sont consultables sur le site par tous les salariés.

Nous sommes dans une démarche de transparence totale, à l'écoute et au service des agents.

■

Interview de Gérard SCHOTT

Secrétaire UNSA du CER de Strasbourg

Si les résultats des élections professionnelles du 20 mars 2014 ont été historiques pour l'UNSA, cela a été encore plus particulièrement le cas pour la région Alsace. L'UNSA, première organisation syndicale au terme des scrutins, s'y est en effet vu attribuer la gestion du CER.

Il s'agit là d'une première puisque nous sommes le seul CE Régional géré par l'UNSA parmi les 22 CE régionaux dirigés majoritairement par la CGT...

Je passe volontairement outre les attributions en matière économique et vous parlerai plus particulièrement des Activités Sociales.

Etre en responsabilité d'une telle structure est comparable à la gestion d'une PME : gestion de personnels (env. 65 personnes pour le CER Alsace), budgets, décisions concernant les orientations, etc...

Toutefois, la différence notable avec une PME est qu'un CER n'a pas pour vocation d'enregistrer des bénéfices mais de dépenser le plus équitablement possible l'argent versé par l'Entreprise en faveur de ses salariés, de leur famille et, pour notre CER, des retraités.

On pourrait croire à un exercice facile, mais cela est loin d'être le cas puisque nous héritons

d'une situation, d'une Histoire, d'un patrimoine ne correspondant plus forcément aux attentes des salariés.

Etre en responsabilité d'un CER est un travail d'équipe avec, d'un côté, le personnel technique du CER et de l'autre, les élus ainsi que les membres des différentes commissions.

Notre mission dans un premier temps a été de maîtriser le budget puis de faire des économies sur les dépenses prévues. Pour ce faire, il a fallu prendre plusieurs décisions responsables : rétrocéder à la SNCF un bâtiment dont le CER avait la gestion, celui-ci ne correspondant plus aux besoins de notre structure, ainsi que fermer un restaurant d'entreprise. Sur ces points nous avons pu constater les positions divergentes des différentes Organisations Syndicales.

Concernant le reversement de la dotation au CCE, notre CER est particulier puisque nous ne reversons que 29,34% au lieu de 34,10% comme les autres CE. Le non reversement de cette quote part nous permet de proposer et d'organiser nos propres séjours de proximité pour les plus jeunes. Cette proximité les aide à se familiariser avec une première expérience en communauté et, par la suite, à profiter pleinement des séjours jeunes proposés par le

CCE. La gestion du service du livre et le versement direct aux associations reviennent également à notre charge suite à ce non reversement.

S'il fallait résumer notre mission : offrir à un maximum de salariés un éventail très large de prestations correspondant à leurs besoins en terme d'Activités Sociales (restauration, vacances, culture, loisirs, sports, etc...). Pour cela, il faut être à l'écoute de chacun.

Notre objectif pour les élections est de rester première Organisation Syndicale afin de pouvoir construire le CE d'une Entreprise moderne correspondant aux attentes de ses salariés.



ÉDITION
SPÉCIALE

UNSA-Ferroviaire

Syndicalisme moderne

Titres-Restaurants

yes.



Chèques-Vacances

yes.



Intéressement financier

yes.



Expertise Métier

yes.



L'UNSA, à votre écoute, initie l'expérimentation des Titres-Restaurants et développe les Chèques-Vacances à la SNCF. L'UNSA renforce votre pouvoir d'achat en négociant et validant les accords intéressement financier SNCF. L'UNSA est également la principale force syndicale connue et reconnue en expertise Métier SNCF.

Syndicalisme moderne !



UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS
Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65 • federation@unsa-ferroviaire.org

